



The European Agricultural Fund for Rural Development:
Europe investing in rural areas

Rapport annuel de mise en œuvre

France - Rural Development Programme (Regional) - Guyane

Rapport annuel de mise en œuvre	
Période	01/01/2014 - 31/12/2015 ¹
Version	2015.1
Statut - Nœud actuel	Accepté par la CE - European Commission
Référence nationale	
Date d'approbation par le comité de suivi	30/06/2016

Version du programme en vigueur	
CCI	2014FR06RDRP003
Type de programme	Programme de développement rural
Pays	France
Région	Guyane
Période de programmation	2014 - 2020
Version	1.2
Numéro de la décision	C(2015)8401
Date de la décision	24/11/2015
Autorité de gestion	Région Guyane
Organisme de coordination	Mission de coordination des organismes payeurs (MCFA)

¹ La version 2015 du rapport annuel de mise en œuvre, à présenter le 30 juin 2016 au plus tard, doit couvrir les années civiles 2015 et 2014.

Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	4
1.a) Données financières.....	4
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	4
1.b1) Tableau récapitulatif.....	4
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	8
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	17
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	18
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	19
1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro).....	22
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	23
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	23
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	23
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	24
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	25
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	26
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	26
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	27
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	28
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	28
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	29
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	31
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	31
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	31
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	31
4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission].....	31

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	34
5.a) Critères non respectés des conditions ex ante générales.....	34
5.b) Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables.....	35
5.c) Critères non respectés des conditions ex ante liées aux priorités.....	36
5.d) Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante liées aux priorités applicables.....	37
5.e) Informations supplémentaires (facultatives) pour compléter celles figurant dans le tableau «Actions menées».....	38
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES.....	39
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	40
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013.....	41
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	43
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	44
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES.....	45
Annexe II.....	46
Documents.....	60

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

1.a) Données financières

Voir les documents joints

1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A			
Nom de l'indicateur cible	Sur la base de 2014-2015 approuvé le cas échéant)	Réalisé 2014-2015	Valeur cible pour 2023
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)			13,02

Domaine prioritaire 1B			
Nom de l'indicateur cible	Sur la base de 2014-2015 approuvé le cas échéant)	Réalisé 2014-2015	Valeur cible pour 2023
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)		0,00	93,00

Domaine prioritaire 1C			
Nom de l'indicateur cible	Sur la base de 2014-2015 approuvé le cas échéant)	Réalisé 2014-2015	Valeur cible pour 2023
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)			1 098,00

Domaine prioritaire 2A					
Nom de l'indicateur cible		Sur la base de 2014-2015 approuvé le cas échéant)	Réalisé 2014-2015	Valeur cible pour 2023	
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)		0,00		5,89	
Combinaisons de mesures	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
M01	0,00	0,00			6 196 000,00
M02	0,00	0,00			1 586 000,00
M04	0,00	0,00			11 971 000,00
M06	0,00	0,00			1 398 000,00
M16	0,00	0,00			7 289 000,00
Total	0,00	0,00			28 440 000,00

Domaine prioritaire 2B					
Nom de l'indicateur cible		Sur la base de 2014-2015 approuvé le cas échéant)		Réalisé 2014-2015	Valeur cible pour 2023
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		0,12			1,55
Combinaisons de mesures	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
M02	0,00	0,00			436 000,00
M04	0,00	0,00			10 701 000,00
M06	320 500,00	9,03			3 550 000,00
Total	320 500,00	2,18			14 687 000,00

Domaine prioritaire 2C+					
Nom de l'indicateur cible		Sur la base de 2014-2015 approuvé le cas échéant)		Réalisé 2014-2015	Valeur cible pour 2023
Investissements totaux en faveur d'une gestion efficace, multifonctionnelle et durable des forêts (€)					19 539 000,00
Combinaisons de mesures	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
M01	0,00	0,00			635 000,00
M02	0,00	0,00			290 500,00
M04	0,00	0,00			11 324 000,00
M08	0,00	0,00			3 760 000,00
M16	0,00	0,00			3 529 000,00
Total	0,00	0,00			19 538 500,00

Domaine prioritaire 3A					
Nom de l'indicateur cible		Sur la base de 2014-2015 approuvé le cas échéant)		Réalisé 2014-2015	Valeur cible pour 2023
Pourcentage d'industries agroalimentaires soutenues (u)					20,00
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		0,00			3,41
Combinaisons de mesures	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
M01	0,00	0,00			891 000,00
M02	0,00	0,00			194 700,00
M03	0,00	0,00			105 482,00
M04	0,00	0,00			5 670 000,00
M16	0,00	0,00			395 000,00
Total	0,00	0,00			7 256 182,00

Priorité P4					
Nom de l'indicateur cible		Sur la base de 2014-2015 approuvé le cas échéant)		Réalisé 2014-2015	Valeur cible pour 2023
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)				0,00	11,79
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)				0,00	25,16
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)				0,00	25,16
Combinaisons de mesures	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
M01	0,00	0,00			88 000,00
M02	0,00	0,00			194 700,00
M04	0,00	0,00			200 000,00
M10	0,00	0,00			1 087 000,00
M11	0,00	0,00			1 290 000,00
M13	0,00	0,00			4 790 081,00
M16	0,00	0,00			176 000,00
Total	0,00	0,00			7 825 781,00

Domaine prioritaire 5C					
Nom de l'indicateur cible		Sur la base de 2014-2015 approuvé le cas échéant)		Réalisé 2014-2015	Valeur cible pour 2023
T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)				0,00	7 804 000,00
Combinaisons de mesures	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
M04	0,00	0,00			2 071 000,00
M06	0,00	0,00			4 300 000,00
M16	0,00	0,00			700 000,00
Total	0,00	0,00			7 071 000,00

Domaine prioritaire 5E					
Nom de l'indicateur cible		Sur la base de 2014-2015 approuvé le cas échéant)		Réalisé 2014-2015	Valeur cible pour 2023
T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)				0,00	0,01
Combinaisons de mesures	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
M04	0,00	0,00			40 000,00
M08	0,00	0,00			730 000,00
M10	0,00	0,00			324 000,00
Total	0,00	0,00			1 094 000,00

Domaine prioritaire 6B					
Nom de l'indicateur cible		Sur la base de 2014-2015 approuvé le cas échéant)		Réalisé 2014-2015	Valeur cible pour 2023
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)					88,73
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)				0,00	88,73
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)				0,00	35,00
Combinaisons de mesures	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
M07	0,00	0,00			69 928 411,76
M19	0,00	0,00			12 772 000,00
Total	0,00	0,00			82 700 411,76

1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire

Pour les mesures HSI-GC, l'outil OSIRIS permet l'extraction des données nécessaires au suivi financier du programme (codes et libellés des mesures et sous-mesures, période transitoire, domaine prioritaire, nombre de dossiers engagés, nombre de dossiers payés, montant FEADER, montant de la contrepartie nationale et du top up national, part et top up Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) / Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE) / « autre Etat » / Région / Département / Agence de l'Eau / « autre hors Etat », engagements juridiques externes, paiements et paiements externes). Ces données permettent ainsi de suivre le taux de programmation et le taux de paiement à différents niveaux (opération / type d'opération, sous-mesure, mesure, domaine prioritaire, priorité). Un onglet spécifique « indicateurs » a été créé dans l'application : un rattrapage de saisie des données devra être effectué en 2016 sur la base des dossiers programmés en 2014 et 2015. La saisie sera ensuite réalisée au fil de l'eau au moment de l'instruction et des contrôles avant paiement. L'outil ISIS permettra l'extraction des données des mesures SIGC.

L'année 2015 a principalement été dédiée à l'élaboration et à la validation du PDRG. Ce programme a d'ailleurs été approuvé le 24 novembre 2015. L'approbation tardive n'a pas permis de déployer tous les moyens nécessaires à l'animation des mesures. Les réunions partenariales étaient principalement centrées sur les réponses aux observations de la commission sur le PDRG.

Parallèlement, l'instrumentation OSIRIS semble être une difficulté à la mise en œuvre du PDRG. De nombreux échanges ont eu lieu autour de l'outil, au détriment de l'animation des mesures.

En septembre 2015, l'ASP a organisé une formation sur le déploiement des outils OSIRIS à l'attention de l'autorité de gestion. Trois agents ont ainsi été formés. D'autres sessions vont être déployées en 2016.

L'année 2016 devrait s'avérer plus dynamique. Des priorités ont déjà été identifiées.

- **Les mesures 1, 2 et 16** car les besoins de formation, de conseil et de coopération sont un besoin pour la profession agricole en vue d'améliorer leur pratique de production ;
- **La mesure 4**, avec notamment les projets de modernisation et d'aménagement foncier ;
- **La mesure 7** ;
- **Les mesures 6 et 8 sur le volet forestier.**

- **Domaine prioritaire 1A**

Il concerne les mesures 1, 2 et 16. Cependant aucune n'a encore été programmée au titre de ce domaine prioritaire.

Concernant **la mesure 1** : 3 appels à projet (AAP) ont été lancés le 3 décembre 2015 sur les TO 111, 121 et 122 pour financer des programmes d'action sur l'année 2016. 756 500€ de crédits FEADER ont été réservés pour ces 3 AAP. Au total, 20 dossiers ont été reçus le 31/12/2015. La sélection sera effectuée au 1er trimestre 2016.

La **mesure 2** n'a pas encore été programmée. Parallèlement aux actions de formation et d'information, la Guyane a un fort besoin en termes de conseil et d'accompagnement de la profession agricole. Non initiée,

en raison de difficultés juridiques à lancer un appel d'offre, il n'y a pas d'appel à projet sur cette mesure.

En effet, la procédure d'appel d'offre différant d'une procédure d'appel à projets, l'Autorité de gestion attend que le Ministère de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt (MAAF) lui fournisse un cadre méthodologique clair et sécuriser pour ouvrir cette mesure du PDRG.

Dans l'attente et compte tenu des besoins de la professions, la CTG en partenariat avec l'ODEADOM a lancé un AAP hors FEADER, sur des fonds ODEADOM et CTG, pour financer les actions de conseil jusqu'au 31 décembre 2015.

- **Domaine prioritaire 1B**

Il concerne la **mesure 16**, qui n'a cependant pas encore été programmée au titre de ce domaine prioritaire.

- **Domaine prioritaire 1C**

Il concerne la **mesure 1**, qui n'a cependant pas encore été programmée au titre de ce domaine prioritaire.

- **Domaine prioritaire 2A**

Il concerne les mesures 1, 2, 4, 6 et 16.

Trois appels à projets ont été lancés en décembre 2015 dans le cadre de la **mesure 1** « Transfert de connaissances et actions d'information » pour lesquels des enveloppes ont été réservées lors du Comité de Programmation Europe de décembre 2015 :

- AAP « Formation professionnelle spécifique agricole (TO 111) – enveloppe : 140 000€
- AAP « Information et diffusion de connaissances à destination des actifs des petites exploitations agricoles » (TO 121) – enveloppe : 350 000€
- AAP « Information et diffusion de connaissances et de pratiques agricoles », (TO 122) – enveloppe : 540 000€

Ces appels à projets portent sur des programmes d'actions se déroulant du 1er janvier au 31 décembre 2016.

La date limite de dépôt des candidatures étaient fixées au 31 décembre 2015.

La sélection des projets aura lieu au 1er trimestre 2016, en vue d'une programmation au 2nd trimestre.

La **mesure 2** n'a pas encore été initiée, en raison de difficultés juridiques à lancer un appel d'offre. Il n'y a pas d'appel à projet sur cette mesure.

Afin de ne pas mettre en péril la profession, l'Autorité de Gestion a lancé un appel à projet hors FEADER sur des fonds ODEADOM et CTG pour des actions se déroulant jusqu'au 31 décembre 2015.

La **mesure 4** n'a pas pu être ouverte avant la fin 2015, mais elle le sera en priorité en 2016, afin de soutenir les investissements en faveur de la modernisation des exploitations agricoles notamment.

En effet, même si cette mesure n'est pas encore ouverte, il n'en demeure pas moins que 39 dossiers ont été

reçus pour un coût global de 12M€.

Compte tenu du nombre de dossiers reçus, les projets de modernisation agricoles seront traités en priorité début 2016. La préparation des outils d'instruction (formulaire + notice) est en cours de finalisation. Parallèlement, l'AG en lien avec la DAAF et l'ASP s'attèle à préparer le paramétrage des outils OSIRIS sur cette mesure afin de programmer et engager des dossiers de modernisation agricole dès le 1er semestre 2016.

Concernant la **mesure 6**, sept Dotations Jeunes Agriculteurs ont pu être engagées en décembre 2015, pour un montant total de 320 500€, dont 272 425€ de FEADER, cependant l'aide au démarrage des petites exploitations agricoles (DPA) n'a pas encore été programmée.

Concernant la **mesure 16**, un appel à projet sur le TO 16.2.1 est en cours de préparation. Il vise à soutenir le « Réseau Innovation Transfert Agricole » RITA sur la période 2017-2018 et est lancé au 1er trimestre 2016, en vue d'une programmation des premiers dossiers au 2nd semestre 2016.

Cependant en 2015, le guichet a également reçu deux dossiers sur la 16.8.1.

- **Domaine prioritaire 2B**

Il concerne les mesures 2, 4 et 6.

La **mesure 2** n'a pas encore été initiée, en raison de difficultés juridiques à lancer un appel d'offre. Il n'y a pas d'appel à projet sur cette mesure.

Afin de ne pas mettre en péril la profession, l'Autorité de Gestion a lancé un appel à projet hors FEADER sur des fonds ODEADOM et CTG pour des actions se déroulant jusqu'au 31 décembre 2015.

La **mesure 4** n'a pas pu être ouverte avant la fin 2015, mais elle le sera en priorité en 2016, afin de soutenir les investissements en faveur de la modernisation des exploitations agricoles notamment.

En effet, même si cette mesure n'est pas encore ouverte, il n'en demeure pas moins que 39 dossiers ont été reçus pour un coût global de 12M€.

Concernant la **mesure 6**, sept Dotations Jeunes Agriculteurs ont pu être engagées en décembre 2015, pour un montant total de 320 500€, dont 272 425€ de FEADER.

- **Domaine prioritaire 2C**

Il concerne les mesures 1, 2, 4, 8 et 16.

Trois appels à projets ont été lancés en décembre 2015 dans le cadre de la **mesure 1** « Transfert de connaissances et actions d'information » pour lesquels des enveloppes ont été réservées lors du Comité de Programmation Europe de décembre 2015 :

- AAP « Formation professionnelle spécifique agricole (TO 111) – enveloppe : 140 000€
- AAP « Information et diffusion de connaissances à destination des actifs des petites exploitations agricoles » (TO 121) – enveloppe : 350 000€
- AAP « Information et diffusion de connaissances et de pratiques agricoles », (TO 122) – enveloppe :

540 000€

Ces appels à projets portent sur des programmes d'actions se déroulant du 1er janvier au 31 décembre 2016.

La date limite de dépôt des candidatures étaient fixées au 31 décembre 2015.

La sélection des projets aura lieu au 1er trimestre 2016, en vue d'une programmation au 2nd trimestre.

La **mesure 2** n'a pas encore été initiée, en raison de difficultés juridiques à lancer un appel d'offre. Il n'y a pas d'appel à projet sur cette mesure.

Afin de ne pas mettre en péril la profession, l'Autorité de Gestion a lancé un appel à projet hors FEADER sur des fonds ODEADOM et CTG pour des actions se déroulant jusqu'au 31 décembre 2015.

La **mesure 4** n'a pas pu être ouverte avant la fin 2015, mais elle le sera en priorité en 2016, afin de soutenir les investissements en faveur de la modernisation des exploitations agricoles notamment. En effet, même si cette mesure n'est pas encore ouverte, il n'en demeure pas moins que 39 dossiers ont été reçus pour un coût global de 12M€.

La **mesure 8** n'a pas encore été initiée. Néanmoins, le guichet a tout de même reçu un dossier sur la sous mesure 8.6.1 en 2015.

Concernant la **mesure 16**, le guichet a reçu deux dossiers sur la 16.8.1.

- **Domaine prioritaire 3A**

Il concerne les mesures 1, 2, 3, 4.

Trois appels à projets ont été lancés en décembre 2015 dans le cadre de la **mesure 1** « Transfert de connaissances et actions d'information » pour lesquels des enveloppes ont été réservées lors du Comité de Programmation Europe de décembre 2015 :

- AAP « Formation professionnelle spécifique agricole (TO 111) – enveloppe : 140 000€
- AAP « Information et diffusion de connaissances à destination des actifs des petites exploitations agricoles » (TO 121) – enveloppe : 350 000€
- AAP « Information et diffusion de connaissances et de pratiques agricoles », (TO 122) – enveloppe : 540 000€

Ces appels à projets portent sur des programmes d'actions se déroulant du 1er janvier au 31 décembre 2016.

La date limite de dépôt des candidatures étaient fixées au 31 décembre 2015.

La sélection des projets aura lieu au 1er trimestre 2016, en vue d'une programmation au 2nd trimestre.

La **mesure 2** n'a pas encore été initiée, en raison de difficultés juridiques à lancer un appel d'offre. Il n'y a pas d'appel à projet sur cette mesure.

Afin de ne pas mettre en péril la profession, l'Autorité de Gestion a lancé un appel à projet hors FEADER

sur des fonds ODEADOM et CTG pour des actions se déroulant jusqu'au 31 décembre 2015.

La **mesure 3** n'a pas encore été initiée au 31 décembre 2015.

La **mesure 4** n'a pas pu être ouverte avant la fin 2015, mais elle le sera en priorité en 2016, afin de soutenir les investissements en faveur de la modernisation des exploitations agricoles notamment.

En effet, même si cette mesure n'est pas encore ouverte, il n'en demeure pas moins que 39 dossiers ont été reçus pour un coût global de 12M€.

- **Domaine prioritaire 4(A)**

Il concerne les mesures 1, 2, 4, 10, 11,13 et 16

Trois appels à projets ont été lancés en décembre 2015 dans le cadre de la **mesure 1** « Transfert de connaissances et actions d'information » pour lesquels des enveloppes ont été réservées lors du Comité de Programmation Europe de décembre 2015 :

- AAP « Formation professionnelle spécifique agricole (TO 111) – enveloppe : 140 000€
- AAP « Information et diffusion de connaissances à destination des actifs des petites exploitations agricoles » (TO 121) – enveloppe : 350 000€
- AAP « Information et diffusion de connaissances et de pratiques agricoles », (TO 122) – enveloppe : 540 000€

Ces appels à projets portent sur des programmes d'actions se déroulant du 1er janvier au 31 décembre 2016.

La date limite de dépôt des candidatures étaient fixées au 31 décembre 2015.

La sélection des projets aura lieu au 1er trimestre 2016, en vue d'une programmation au 2nd trimestre.

La **mesure 2** n'a pas encore été initiée, en raison de difficultés juridiques à lancer un appel d'offre. Il n'y a pas d'appel à projet sur cette mesure.

Afin de ne pas mettre en péril la profession, l'Autorité de Gestion a lancé un appel à projet hors FEADER sur des fonds ODEADOM et CTG pour des actions se déroulant jusqu'au 31 décembre 2015.

La **mesure 3** n'a pas encore été initiée au 31 décembre 2015.

La **mesure 4** n'a pas pu être ouverte avant la fin 2015, mais elle le sera en priorité en 2016, afin de soutenir les investissements en faveur de la modernisation des exploitations agricoles notamment. En effet, même si cette mesure n'est pas encore ouverte, il n'en demeure pas moins que 39 dossiers ont été reçus pour un coût global de 12M€.

Même si ces deux mesures ne sont pas liées, la programmation des dossiers sur les **mesures 10 et 11** se fait via l'outil ISIS qui est en cours de paramétrage national. L'instruction de ces dossiers est prévue entre octobre et novembre, de même que leur programmation reste à confirmer.

Afin de dynamiser ces mesures agro-environnementales (MAEC), il est prévu de lancer un appel à projet sur le TO 16.5.1 en juillet 2016 visant à financer un programme d'animation agro-environnementale sur 3 années (2017 à 2019). Cette animation dédiée devrait permettre plus de visibilité et d'attractivité sur ces mesures.

Cette animation vise à encourager les agriculteurs à :

1. s'engager dans des pratiques respectueuses de l'environnement soit dans une MAEC, soit la mesure 11 (Agriculture Biologique) ;
2. raisonner sur un territoire et à mettre en place des projets environnementaux communs, notamment via les groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE).

Ainsi, cela les incitera à développer des pratiques respectueuses de l'environnement sans pour autant s'engager dans une MAEC ou une agriculture biologique (AB).

Quant à la **mesure ICHN 2015 (M13)**, compte tenu des retards dans l'instrumentation des outils ISIS, n'a pas pu être ni engagée, ni payée en 2015. Elle sera donc payée en 2016, parallèlement à la campagne 2016.

La mesure 16 : La campagne PAC 2015 a eu lieu entre le 15 avril et le 15 mai. Aucune mesure agro environnementale (MAE) n'a été contractualisée dans le cadre de la programmation 2014-2020.

- **Domaine prioritaire 4 (FO) 4B et 4C**

Il concerne les mesures 1, 2, 4, 5, 10, 13 et 16 qui n'ont pas encore été initiées sur ce domaine prioritaire.

- **Domaine prioritaire 5C**

Il concerne les mesures 4, 6, 16.

La **mesure 4** n'a pas pu être ouverte avant la fin 2015, mais elle le sera en priorité en 2016, afin de soutenir les investissements en faveur de la modernisation des exploitations agricoles notamment. En effet, même si cette mesure n'est pas encore ouverte, il n'en demeure pas moins que 39 dossiers ont été reçus pour un coût global de 12M€.

Concernant la **mesure 6**, sept Dotations Jeunes Agriculteurs ont pu être engagées en décembre 2015, pour un montant total de 320 500€, dont 272 425€ de FEADER.

Enfin, la **mesure 16** n'a pas été initiée dans le cadre de ce domaine prioritaire.

- **Domaine prioritaire 5E**

Il concerne les mesures 4, 8 et 10.

La **mesure 4** n'a pas pu être ouverte avant la fin 2015, mais elle le sera en priorité en 2016, afin de soutenir

les investissements en faveur de la modernisation des exploitations agricoles notamment. En effet, même si cette mesure n'est pas encore ouverte, il n'en demeure pas moins que 39 dossiers ont été reçus pour un coût global de 12M€.

La mesure 8 n'a pas encore été initiée. Néanmoins, le guichet a tout de même reçu un dossier sur la sous mesure 8.6.1 en 2015.

(Mesure 10) Aucune mesure agro environnementale (MAE) n'a été contractualisée dans le cadre de la programmation 2014-2020. Elles ont été programmées sur le PDRG 2007-2013 dans le cadre du volet 1 de la transition.

- **Domaine prioritaire 6A**

Il concerne les mesures 1, 2 et 6.

Trois appels à projets ont été lancés en décembre 2015 dans le cadre de la **mesure 1** « Transfert de connaissances et actions d'information » pour lesquels des enveloppes ont été réservées lors du Comité de Programmation Europe de décembre 2015 :

- AAP « Formation professionnelle spécifique agricole (TO 111) – enveloppe : 140 000€
- AAP « Information et diffusion de connaissances à destination des actifs des petites exploitations agricoles » (TO 121) – enveloppe : 350 000€
- AAP « Information et diffusion de connaissances et de pratiques agricoles », (TO 122) – enveloppe : 540 000€

Ces appels à projets portent sur des programmes d'actions se déroulant du 1er janvier au 31 décembre 2016.

La date limite de dépôt des candidatures étaient fixées au 31 décembre 2015.

La sélection des projets aura lieu au 1er trimestre 2016, en vue d'une programmation au 2nd trimestre.

La **mesure 2** n'a pas encore été initiée, en raison de difficultés juridiques à lancer un appel d'offre. Il n'y a pas d'appel à projet sur cette mesure.

Afin de ne pas mettre en péril la profession, l'Autorité de Gestion a lancé un appel à projet hors FEADER sur des fonds ODEADOM et CTG pour des actions se déroulant jusqu'au 31 décembre 2015.

Concernant la **mesure 6**, sept Dotations Jeunes Agriculteurs ont pu être engagées en décembre 2015, pour un montant total de 320 500€, dont 272 425€ de FEADER. Cependant aucune au titre de ce domaine prioritaire.

- **Domaine prioritaire 6B**

Il concerne les mesures 1, 7, 16 et 19.

Les deux premières n'ont pas encore été initiées sur ce domaine. Cependant, concernant la **mesure 16**, le guichet a reçu deux dossiers sur la 16.8.1.

Mesure 19 (Leader) :

En décembre 2014, la Région a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt afin d'identifier les structures porteuses, intéressées par une candidature au programme LEADER 2014-2020.

Cinq établissements publics se sont portés candidats sur les cinq territoires :

- La Communauté de Communes de l'Est Guyanais (CEEG) ;
- La Communauté de Communes des Savanes (CCDS) ;
- La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) ;
- La Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG) ;
- Le Parc Amazonien de Guyane (PAG).

La nouvelle programmation compte un territoire supplémentaire avec le GAL du Centre. Ceci permet désormais aux porteurs de projets des communes de Matoury, Macouria, et Montsinery d'être éligibles sur le programme LEADER. Le territoire du GAL Sud a été modifié, la Commune de Camopi ayant fait le choix d'être rattachée au territoire de l'Est.

Sur les cinq candidats, trois structures porteuses sont nouvelles par rapport à la programmation 2007-2013.

Sélection des candidatures LEADER : Calendrier général

- 30/12/2014 : Lancement de l'Appel à Manifestation d'intérêt
- 16/07/2015 : Appel à Projets LEADER : point de départ pour l'élaboration des SDL (Stratégies de Développement Local);
- 29/10/2015 : le premier séminaire Leader 2014-2020 a été organisé ;
- 30/11/2015 : premier dépôt des candidatures (fixée dans AAP) ;
- 29/02/2016 : dépôt des candidatures finalisées (fixée dans AAP).
- 31/12/2017 : Date limite pour le conventionnement des candidats (création des groupes d'actions locales)

La sélection des candidatures a été mise en place par l'Autorité de gestion et suit 3 étapes :

Etape 1 : Un groupe d'experts (5 à 10) analyse les candidatures et rend un avis consultatif sur les dossiers ;

Le PAE propose de solliciter l'avis des experts sur les diagnostics des territoires (liste non exhaustive) et d'organiser des réunions d'expertises « thématiques » en fonction des stratégies des territoires. Une liste non exhaustive d'experts thématiques a été établie.

Etape 2 : Un comité technique réoriente au besoin, puis délivre un avis sur les candidatures. Le comité est présidé par l'Autorité de Gestion;

Les membres du comité technique est composé de l'AG, de l'Etat, du CNES et de l'ASP.

Une grille de sélection a été établie, elle reprend l'ensemble des critères nécessaires à l'analyse d'une candidature pour la sélection d'un GAL.

Etape 3 : Un comité de sélection apporte un avis décisionnel. Il se compose de l'Autorité de gestion, de l'Etat, du CNES et de l'ASP.

Objectif pour 2016 : Conventionner avec les 5 territoires avant fin 2016.

Avancement du processus de sélection des candidatures :

De Juillet 2015 à novembre 2015, l'accent a été mis sur l'accompagnement des candidats dans l'élaboration de leur stratégie. Suite au lancement de l'appel à projet en juillet (2 dépôts fixés : le 30/11/2015 et le 29/02/2016), le mois de septembre a été consacré à la rencontre des candidats. Un séminaire Leader a été organisé fin octobre dans une optique de transmission d'informations et d'outils aux candidats. Puis, dans la continuité de cette démarche, le mois de novembre a vu l'organisation d'une réunion de travail avec chaque candidat autour des outils (modèle fiche-action, suivi-évaluation ...).

Suite à la réception des premières candidatures (30/11/2015), 2 candidatures se sont avérées complètes : CCOG et CCDS ; alors que 3 candidatures étaient incomplètes (diagnostics de territoire) : CACL, CCEG, PAG.

A partir du 1er décembre, un premier Comité technique LEADER a eu lieu, afin de valider la grille de sélection des candidatures et le processus de sélection LEADER. Cette fin d'année a également été dédiée à l'analyse des 5 diagnostics (PAE, après avis d'un groupe d'experts) et à l'envoi des premières recommandations aux candidats.

Il a enfin été question d'analyser les **Stratégies de développement local (SDL)** de la CCOG et de la CCDS (PAE).

Demandes d'aide reçues :

Cinq demandes d'aide au soutien préparatoire ont été déposées le 30 novembre 2015 sur la base du formulaire de demande d'aide provisoire.

Les outils d'instruction sont en cours d'élaboration et devraient permettre d'engager les dossiers de soutien préparatoire (19.1) en 2016.

- **Domaine prioritaire 6D**

Il concerne la mesure 7. Elle n'a pas encore fait l'objet de programmation au 31/12/2015, cependant 15 dossiers ont été reçus, pour un montant global de 15 752 604 €.

- **Domaine prioritaire 6E**

Il concerne la mesure 7. Elle n'a pas encore fait l'objet de programmation au 31/12/2015, cependant 15 dossiers ont été reçus, pour un montant global de 15 752 604 €.

1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2017, 2018.

1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

L'année 2015 a principalement été consacrée à la validation du PDRG, qui a eu lieu novembre 2015.

En parallèle, la Région Guyane a travaillé à l'élaboration des outils nécessaires à la mise en œuvre du PDRG :

- **Elaboration des conventions tripartite AG/OP/DAAF et à la convention/ délégation/ financière**

La Convention tripartite signée en mai 2015 entre la CTG, ASP et la DAAF définit le rôle de chacun des partenaires dans la mise en œuvre du programme. Cette convention définit notamment les mesures pour lesquelles la DAAF et la CTG sont Service Instructeur.

La répartition sectorielle se définit entre ces deux organismes de la manière suivante :

- Guichet central (CTG) : Formation - Equipements publics - LEADER
- Guiche annexe (DAAF) : Agriculture - Foncier - Forêt

La DAAF instruit les mesures agricoles et forêt/bois (*sauf mesure 1 formation*). Le PAE instruit les mesures Formation, Equipement publics, LEADER

La convention de délégation des taches signée en novembre 2015 entre la CTG et la DAAF définit les missions déléguées à la DAAF en tant que service instructeur.

- **Elaboration de grilles de sélection**

L'élaboration des grilles de sélection a été initiée dès le mois de novembre 2015 sur le TO 611 afin de programmer les 1eres DJA et sur les 3 TO de la mesure 1 afin de lancer les appels à projets.

- **Instrumentation**

La Guyane, comme les autres Régions de France, rencontre des difficultés dans la mise en place des outils nécessaires à l'instruction et au paiement des dossiers.

En 2015, une seule mesure a pu partiellement être ouverte sur l'outil OSIRIS afin de programmer et engager les DJA.

Il est à craindre un très fort retard dans la mise en place des outils en 2016, qui risque de retarder d'autant la programmation, l'engagement et le paiement des dossiers.

- **Assistance technique**

Dans le cadre de l'assistance technique (mesure 20), deux dossiers portés par la DAAF liés à la mise en œuvre du PDR ont été déposés et sont en cours d'instruction.

Une demande de subvention AT FEADER relative à la masse salariale et aux frais de fonctionnement sera montée en septembre après que les procédures FEADER soient validées et que l'outil OSIRIS sera mis en fonction.

1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro)

--

2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION

2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.

Le plan d'évaluation inter fonds a été validé par la commission ad hoc le 18 mai 2015, puis par le comité de suivi. Il n'a pas été modifié depuis cette occasion.

2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).

Mise à part l'élaboration du premier Rapport Annuel de Mise en œuvre, à transmettre avant le 31 juin 2016, le plan d'évaluation relatif au FEADER n'identifiait pas de travaux d'évaluation à mener en ce début de programmation (2014 à 2016).

Aucune évaluation n'a donc été réalisée en 2014 ni 2015, sur cette nouvelle programmation.

Les chargés d'évaluation Interfonds du Pôle Affaires européennes ont cherché à s'intégrer dans les différents groupes de travail relatifs au FEADER non sans difficulté, afin d'être ad hoc sur ce programme européen car chaque fonds a sa propre logique d'intervention.

En effet, ces chargés de mission n'avaient pas accès aux GT Restitution, Valorisation et Evaluation ou encore au groupe de travail FEADER via iCGET.

Depuis peu (2nd trimestre 2016), les évaluateurs ont pu s'inscrire sur iCGET pour le FEADER, leur permettant ainsi, d'avoir accès aux comptes rendus des COMOP HSI GC et SIGC. Le bémol est que l'information arrive en décalé soit un ou deux mois plus tard. Aussi, il y a un grand tri à faire au niveau des mails d'alertes car la plupart des données sur ce groupe concerne essentiellement l'instruction et non l'évaluation.

Par ailleurs, ces évaluateurs n'ont toujours pas accès au GT Evaluation et doivent attendre que les informations leur soient relayées grâce à leurs collègues de la gestion, l'instruction ou encore le pilotage. Alors qu'ils n'ont rien avoir avec l'Evaluation.

De nombreux mails de relances ont été adressés aux différents correspondants des régions mais jusqu'à présent sans succès pour atteindre ce GTSE.

Il apparaît donc difficile d'assister aux réunions de ce GTSE, même en audioconférence car nous n'avons les modalités de la réunion qu'après la date de rdv fixé.

De même, le fait d'avoir 4 ou 5h de décalage avec Paris, en fonction des saisons, est un gros handicap.

Néanmoins des démarches ont été entreprises afin de s'inscrire sur d'autres plateformes (ODR, ValOsiris, l'Observatoire des territoires etc.) pour avoir des données qualitatives à transmettre dans nos RAMO à l'avenir.

Aussi, une formation sur les tableaux de bord est prévue avant la fin 2016 pour élaborer des tableaux de suivi des indicateurs nationaux et spécifiques à notre PRDG.

2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).

L'Observatoire des programmes de développement rural (ODR), outil permettant le recueil et suivi des données de programmes, a été progressivement mis à disposition des autorités de gestion. Cependant, comme indiqué dans le plan d'évaluation, les données fournies par l'ODR ne sont pas toujours suffisantes pour éclairer la diversité des situations et des indicateurs spécifiques à la Guyane. Des outils de suivi devront être mis en place localement, en lien direct avec OSIRIS.

Ce travail n'a pas avancé en 2014- 2015, le programme ayant été adopté fin 2015 et les requêtes de l'ODR et d'OSIRIS n'étant pas complètement disponibles, mais il démarre progressivement au deuxième semestre de l'année 2016.

Enfin, à noter que le calendrier global tel qu'il a été détaillé dans le plan d'évaluation relatif au PDRG est jusqu'à présent suivi.

2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.

Aucune évaluation achevée définie

2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

Please summarize the findings from evaluations completed in 2020, per CAP objective (or RDP priority, where appropriate).

Report on positive or negative effects/impacts (including the supporting evidence). Please don't forget to mention the source of the findings.

Excepté ce Rapport Annuel de Mise en Œuvre portant sur les années 2014 et 2015, aucune évaluation du Feader n'a été réalisée en ce début de programmation, portant sur le PDR 2014-2020.

2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).

Aucune activité de communication définie

2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).

Aucun suivi défini

3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES

3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme

D'une part, ce début de programmation est marqué par la mise en service d'outils et procédures communes, permettant d'assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme. Cela passe par plusieurs mesures prises, et outils réalisés au sein du pôle affaires européennes.

- Un registre des dépôts a été mis en place au niveau du guichet principal (PAE) et du guichet annexe (GUSI DAAF). Il permet d'enregistrer tous les dossiers de demande entrants et de réaliser des échanges hebdomadaires de données entre ces deux services.
- Une fiche signalétique a également été créée afin de retracer les grandes étapes clés de la vie du dossier depuis son dépôt jusqu'à sa clôture. Elle sert de document d'appui pour toute personne ayant à intervenir dans le dossier : instruction, gestion et/ou pilotage
- De plus, un circuit s'est structuré entre les services Instruction et Qualité et contrôle, passant par une fiche de contrôle systématique des conventions par ce dernier
- Un circuit de signalement des risques, lui aussi structuré par la mise en place d'une fiche de suivi a été initié.
- A noter également l'élaboration et la diffusion de notes techniques à tous les agents concernés par la gestion des FESI et plus spécifiquement du FEADER (ex : NOTIGEST sur les mesures anti-fraude au niveau de l'instruction / NOTIGEST sur le signalement des risques)
- Enfin, tous les agents impliqués dans la gestion du FEADER se sont engagés en signant une déclaration d'absence de conflit d'intérêt.

D'autre part, à noter que ce lancement de programmation coïncide avec le transfert d'une partie de la gestion des fonds européens à la Collectivité Territoriale de Guyane et donc à la mise en place d'un Pôle Affaires Européennes en son sein. Les mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme sont ainsi également liées aux nouvelles ressources humaines affectées à celle-ci. Les personnes engagées ont fait l'objet d'un recrutement, dans une certaine continuité de leur domaine de compétence pour celles qui ont été détachées des services de la DAAF ou de l'ASP ; ou de personnes dont les parcours illustrent l'expertise et la connaissance des thématiques et/ou mode de gestion en question. De plus, des formations ont été mises en place et suivies en interne ou au niveau national par ces agents ; ce, dès le lancement de la nouvelle programmation et l'affectation de la nouvelle équipe.

Par ailleurs, concernant les actions entreprises pour le suivi du Plan d'action sur le taux d'erreur et le suivi des audits, la région Guyane se place dans le cadre du plan d'actions FEADER, coordonné par le Ministère en charge de l'agriculture (DGPE).

Ce plan a été construit, et continue à être alimenté, sur la base des constats d'insuffisance, formulés par les auditeurs européens et ceux de l'organisme de certification des comptes des organismes payeurs, et face

auxquels des mesures correctives sont engagées.

La région Guyane participe à l'élaboration des notes de cadrage relatives aux thématiques ayant été mises en cause par les auditeurs. Ces travaux sont réalisés dans le cadre des Comités Opérationnels "audits et contrôles", en concertation entre les Autorités de gestion (AG), l'organisme payeur (ASP) et le Ministère en charge de l'agriculture qui assure la coordination des AG.

Les notes de cadrage ainsi élaborées sont ensuite validées et déterminent le cadre de contrôle à mettre en place en région.

Les mises à jour du plan d'actions sont préparées en COMOP audits et contrôles, également en concertation entre les Ag, l'ASP et le ministère.

3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC) ¹, indicateur indirect calculé automatiquement

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR ²	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) ³
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	112 000 000,00	10,77	0,00

¹ Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feader visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

² Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

³ Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	112 000 000,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	112 000 000,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] Financement du Feader	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME

4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

Le PDRG prévoit la mise en place d'un Réseau Rural Régional, qui contribuera et participera aux travaux du Réseau Rural National (RRN). Toutefois, le PDRG ayant été approuvé en fin d'année 2015, la mise en place du Réseau Rural Régional est prévue pour l'année 2016.

A cet effet, nous ferons appel à une Assistance à Maitrise d'ouvrage pour mettre en place le Réseau Rural Régional (Assemblée Général et Bureau) et définir son plan d'action pour la période de programmation.

4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

Le plan d'action du réseau rural guyanais sera défini en 2015 par l'AMO. Il est prévu la 1ère Assemblée Générale du Réseau Rural fin 2016.

Parallèlement les liens vers le Réseau rural National suivront.

4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]

En matière de publicité et d'information, les actions du bénéficiaire s'établissent sur plusieurs formes :

1. Pose d'une plaque à l'entrée du bâtiment sur le chantier de construction le cas échéant
2. Affichage du logo Europe sur les supports de communication (kakémono, livret de présentation, spot, site internet...);
3. Annonce du partenariat lors des interviews;
4. Invitation du personnel du Pôle Affaires européennes (PAE) lors de leurs événements (visite, inauguration, ...).

Afin d'assurer la publicité du programme, l'AG a mis en place une stratégie d'information et de publicité. Celle-ci a été élaborée et présentée au Comité de suivi du mois d'octobre 2015. Il s'agit de la stratégie de communication des fonds européens 2014-2020 « démystifier les fonds européens, levier de développement du territoire ».

La stratégie concerne l'ensemble des programmes européens (PO FEDER/FSE, PO FEAMP, PCI Amazonie, PO FSE ETAT et le volet régional du PO national IEJ) et présente les principes de la

communication :

- Communiquer pour une aide à la mise en œuvre efficace des programmes
- Impliquer les partenaires des fonds européens en Guyane
- Valoriser l'apport de l'Union européenne en Guyane

Informé, démystifier, accompagner, telles sont les actions fortes de la stratégie.

S'agissant du Feader, la présentation du bilan des actions 2015 a été faite au comité de suivi du mois d'avril 2015.

A noter également que deux agents sont dédiés à la mise en œuvre de cette stratégie au sein du Pôle Affaires Européennes.

Participation à des évènements

- *Pirogue et caravane régionales de la création et de l'Europe :*

Dans le cadre du joli mois de l'Europe, évènement national célébrant la journée de l'Europe le 9 mai, la collectivité a organisé la pirogue (17 mai au 22 mai 2015) et la caravane régionale de la création et de l'Europe (26 au 30 mai 2015).

Objectifs :

- "Démystifier" les fonds européens, informer le grand public en allant à la rencontre des porteurs d'idées sur l'ensemble du territoire (12 communes visitées d'Est en Ouest de la Guyane en pirogue et en bus).
- Informer le grand public sur les actions financées par les fonds européens entre autres le PDRGFEADER notamment dans les communes à fort potentiel agricole et forte demande d'information dans ce domaine : Iracoubo, Sinnamary, Régina, Saint-Laurent du Maroni.
- Contribuer au développement économique des territoires.

Cet évènement a permis de rencontrer 329 porteurs de projets. Ces derniers ont pu identifier l'interlocuteur en charge de l'accompagnement des porteurs de projets.

Les participants avaient la possibilité de rencontrer individuellement l'équipe du PAE et d'assister aux ateliers Europe.

Les nouveautés de la programmation 2014-2020 ; l'appel à manifestation d'intérêt, les indicateurs, le dossier de demande de subvention FEADER ont été expliqués dans les ateliers.

- *Campagne radio ICHN : avril et mai 2015*

Des spots radio ont été diffusés sur Ouest Fm et Trace Fm en français et en créole afin d'informer les agriculteurs concernés par les indemnités compensatoires des handicaps naturels (démarches et contacts).

- *Salon de l'agriculture : 18 et 19 octobre 2015 – Le salon a été l'occasion d'une diffusion d'informations relatives au PDRG FEADER aux porteurs de projets. Agriculteurs et plus de 200*

visiteurs sur les deux jours ont pu échanger sur le stand du PAE.

- *Forum des associations* : 24 octobre 2015. Cet évènement, organisé par la Mairie de Kourou, a permis la diffusion d'informations sur les aides européennes à une vingtaine d'associations.
- *Séminaire Leader* : 29 octobre 2015. Il s'agissait d'une session d'information et d'accompagnement des GAL pour l'élaboration de leur stratégie. Cette rencontre a également été l'occasion d'une diffusion d'un guide du porteur de projet, communiqué et dossier de presse.

Internet et réseaux sociaux

- Mise en ligne de la rubrique Fonds européens sur le site internet de la CTG
Nouveau site www.europe-guyane.fr en cours de réalisation
- Diffusion sur la page *Facebook* de la CTG de tous les AMI et AAP

Exemple d'un « PostFacebook » :

« Vous avez un projet de développement rural ?

Participez à la session d'information destinés aux acteurs du monde rural dans le cadre du lancement du PDRG FEADER 2014-2020 le jeudi 14 avril à la CTG de 10h à 12h*

Accueil café - 9h30. Pour en savoir plus sur le Programme de Développement Rural de la Guyane : <https://www.ctguyane.fr/les-fonds-europeens/> »

Publications et insertion dans la presse

L'appel à projet Rita a également été diffusé par le biais d'insertion dans les médias locaux.

- Plaquette AMI et Flyer du PDR FEADER ont été publiés et distribués et/ou insérés dans la presse.
- Le magazine « Une saison en Guyane » a publié un article relatif à l'adoption des 3 PO courant 2015 (PDR Feader, PO FEAMP, PCIA).

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

5.a) Critères non respectés des conditions ex ante générales

Conditions ex ante générales	Critère
------------------------------	---------

5.b) Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critère	Actions à entreprendre	Délai	Organisme chargé de l'exécution	Actions menées	Date d'exécution de l'action	Position de la Commission	Observations
------------------------------	---------	------------------------	-------	---------------------------------	----------------	------------------------------	---------------------------	--------------

5.c) Critères non respectés des conditions ex ante liées aux priorités

Conditions ex ante liées aux priorités	Critère
--	---------

5.d) Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante liées aux priorités applicables

Conditions ex ante liées aux priorités	Critère	Actions à entreprendre	Délai	Organisme chargé de l'exécution	Actions menées	Date d'exécution de l'action	Position de la Commission	Observations
--	---------	------------------------	-------	---------------------------------	----------------	------------------------------	---------------------------	--------------

5.e) Informations supplémentaires (facultatives) pour compléter celles figurant dans le tableau «Actions menées»

--

6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

**8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS
AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

**10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46
DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES

Voir annexe relative au suivi

Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

Domaine prioritaire 1A			
Nom de l'indicateur cible	Sur la base de 2014-2015 approuvé le cas échéant)	Réalisé 2014-2015	Valeur cible pour 2023
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)			13,02

Domaine prioritaire 1B			
Nom de l'indicateur cible	Sur la base de 2014-2015 approuvé le cas échéant)	Réalisé 2014-2015	Valeur cible pour 2023
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)		0,00	93,00

Domaine prioritaire 1C			
Nom de l'indicateur cible	Sur la base de 2014-2015 approuvé le cas échéant)	Réalisé 2014-2015	Valeur cible pour 2023
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)			1 098,00

Domaine prioritaire 2A					
Nom de l'indicateur cible		Sur la base de 2014-2015 approuvé le cas échéant)		Réalisé 2014-2015	Valeur cible pour 2023
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)		0,00			5,89
	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
2A Total	0,00	0,00			28 440 000,00
M01	Total des dépenses publiques				
	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
	0,00	0,00			6 196 000,00
	Indicateurs de réalisation				
	Sous-mesure	Indicateur de réalisation	Réalisé 2014-2015	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
	M01.1	O1 - Total des dépenses publiques			1 422 000,00
O12 - Nombre de participants aux formations				650,00	
M02	Total des dépenses publiques				
	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
	0,00	0,00			1 586 000,00
	Indicateurs de réalisation				
	Sous-mesure	Indicateur de réalisation	Réalisé 2014-2015	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
	M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés			18,00
M04	Total des dépenses publiques				
	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
	0,00	0,00			11 971 000,00
	Indicateurs de réalisation				
	Sous-mesure	Indicateur de réalisation	Réalisé 2014-2015	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
	M04.1	O2 - Total des investissements			18 790 424,24
		O1 - Total des dépenses publiques			11 971 000,00
O4 - Nombre d'exploitations/de				353,00	

		bénéficiaires soutenus			
M06	Total des dépenses publiques				
	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
	0,00	0,00			1 398 000,00
	Indicateurs de réalisation				
	Sous-mesure	Indicateur de réalisation	Réalisé 2014-2015	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
		O2 - Total des investissements			1 398 000,00
	M06.3	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus			120,00
M16	Total des dépenses publiques				
	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
	0,00	0,00			7 289 000,00

Domaine prioritaire 2B					
Nom de l'indicateur cible		Sur la base de 2014-2015 approuvé le cas échéant)		Réalisé 2014-2015	Valeur cible pour 2023
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)				0,12	1,55
	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
2B Total	320 500,00	2,18			14 687 000,00
M02	Total des dépenses publiques				
	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
	0,00	0,00			436 000,00
	Indicateurs de réalisation				
	Sous-mesure	Indicateur de réalisation	Réalisé 2014-2015	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés			9,00	
M04	Total des dépenses publiques				
	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
	0,00	0,00			10 701 000,00
	Indicateurs de réalisation				
	Sous-mesure	Indicateur de réalisation	Réalisé 2014-2015	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
	O2 - Total des investissements			10 701 000,00	
M06	Total des dépenses publiques				
	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
	320 500,00	9,03			3 550 000,00
	Indicateurs de réalisation				
	Sous-mesure	Indicateur de réalisation	Réalisé 2014-2015	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
		O2 - Total des investissements			3 550 000,00
M06.1		O1 - Total des dépenses publiques			3 550 000,00
		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus			93,00

Domaine prioritaire 2C+					
Nom de l'indicateur cible		Sur la base de 2014-2015 approuvé le cas échéant)		Réalisé 2014-2015	Valeur cible pour 2023
Investissements totaux en faveur d'une gestion efficace, multifonctionnelle et durable des forêts (€)					19 539 000,00
	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
2C+ Total	0,00	0,00			19 538 500,00
M01	Total des dépenses publiques				
	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
	0,00	0,00			635 000,00
	Indicateurs de réalisation				
	Sous-mesure	Indicateur de réalisation	Réalisé 2014-2015	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations			272,00	
M02	Total des dépenses publiques				
	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
	0,00	0,00			290 500,00
	Indicateurs de réalisation				
	Sous-mesure	Indicateur de réalisation	Réalisé 2014-2015	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés			2,00	
M04	Total des dépenses publiques				
	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
	0,00	0,00			11 324 000,00
	Indicateurs de réalisation				
	Sous-mesure	Indicateur de réalisation	Réalisé 2014-2015	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
	O2 - Total des investissements			11 324 000,00	
M08	Total des dépenses publiques				
	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
	0,00	0,00			3 760 000,00
	Indicateurs de réalisation				
Sous-mesure	Indicateur de	Réalisé 2014-2015	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	

		réalisation			
	M08.6	O1 - Total des dépenses publiques			3 760 000,00
M16	Total des dépenses publiques				
	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
	0,00	0,00			3 529 000,00

Domaine prioritaire 3A					
Nom de l'indicateur cible		Sur la base de 2014-2015 approuvé le cas échéant)	Réalisé 2014-2015	Valeur cible pour 2023	
Pourcentage d'industries agroalimentaires soutenues (u)				20,00	
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		0,00		3,41	
	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
3A Total	0,00	0,00			7 256 182,00
M01	Total des dépenses publiques				
	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
	0,00	0,00			891 000,00
	Indicateurs de réalisation				
	Sous-mesure	Indicateur de réalisation	Réalisé 2014-2015	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
	M01.1	O1 - Total des dépenses publiques			141 000,00
O12 - Nombre de participants aux formations				108,00	
M02	Total des dépenses publiques				
	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
	0,00	0,00			194 700,00
	Indicateurs de réalisation				
	Sous-mesure	Indicateur de réalisation	Réalisé 2014-2015	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
	M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés			4,00
M03	Total des dépenses publiques				
	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
	0,00	0,00			105 482,00
	Indicateurs de réalisation				
	Sous-mesure	Indicateur de réalisation	Réalisé 2014-2015	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
	M03.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus			30,00
M04	Total des dépenses publiques				

	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
	0,00	0,00			5 670 000,00
	Indicateurs de réalisation				
	Sous-mesure	Indicateur de réalisation	Réalisé 2014-2015	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
		O2 - Total des investissements			7 560 000,00
	M04.1, M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues			20,00
M16	Total des dépenses publiques				
	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
	0,00	0,00			395 000,00
	Indicateurs de réalisation				
	Sous-mesure	Indicateur de réalisation	Réalisé 2014-2015	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M16.4	O9 - Nombre d'exploitations participant à des régimes qui bénéficient d'un soutien			174,00	

Priorité P4					
Nom de l'indicateur cible		Sur la base de 2014-2015 approuvé le cas échéant)	Réalisé 2014-2015	Valeur cible pour 2023	
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)			0,00	11,79	
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)			0,00	25,16	
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)			0,00	25,16	
	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
P4 Total	0,00	0,00			7 825 781,00
M01	Total des dépenses publiques				
	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
	0,00	0,00			88 000,00
	Indicateurs de réalisation				
	Sous-mesure	Indicateur de réalisation	Réalisé 2014-2015	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
	M01.1	O1 - Total des dépenses publiques			88 000,00
O12 - Nombre de participants aux formations				68,00	
M02	Total des dépenses publiques				
	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
	0,00	0,00			194 700,00
	Indicateurs de réalisation				
	Sous-mesure	Indicateur de réalisation	Réalisé 2014-2015	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
	M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés			4,00
M04	Total des dépenses publiques				
	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
	0,00	0,00			200 000,00
	Indicateurs de réalisation				
	Sous-mesure	Indicateur de réalisation	Réalisé 2014-2015	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
		O2 - Total des			222 222,22

		investissements			
	M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues			21,00
M10	Total des dépenses publiques				
	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
	0,00	0,00			1 087 000,00
	Indicateurs de réalisation				
	Sous-mesure	Indicateur de réalisation	Réalisé 2014-2015	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
	M10.1	O5 - Superficie totale (ha)			3 602,00
M11	Total des dépenses publiques				
	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
	0,00	0,00			1 290 000,00
	Indicateurs de réalisation				
	Sous-mesure	Indicateur de réalisation	Réalisé 2014-2015	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
		M11.1	O5 - Superficie totale (ha)		
	M11.2	O5 - Superficie totale (ha)			1 036,00
M13	Total des dépenses publiques				
	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
	0,00	0,00			4 790 081,00
	Indicateurs de réalisation				
	Sous-mesure	Indicateur de réalisation	Réalisé 2014-2015	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
	M13.2	O5 - Superficie totale (ha)			7 000,00
M16	Total des dépenses publiques				
	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
	0,00	0,00			176 000,00

Domaine prioritaire 5C					
Nom de l'indicateur cible		Sur la base de 2014-2015 approuvé le cas échéant)		Réalisé 2014-2015	Valeur cible pour 2023
T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)		0,00			7 804 000,00
	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
5C Total	0,00	0,00			7 071 000,00
M04	Total des dépenses publiques				
	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
	0,00	0,00			2 071 000,00
	Indicateurs de réalisation				
	Sous-mesure	Indicateur de réalisation	Réalisé 2014-2015	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
		O2 - Total des investissements			2 071 000,00
M04.1, M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues			6,00	
M06	Total des dépenses publiques				
	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
	0,00	0,00			4 300 000,00
	Indicateurs de réalisation				
	Sous-mesure	Indicateur de réalisation	Réalisé 2014-2015	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
		O2 - Total des investissements			5 733 000,00
	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues			12,00	
M06.2, M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus			11,00	
M16	Total des dépenses publiques				
	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
	0,00	0,00			700 000,00

Domaine prioritaire 5E					
Nom de l'indicateur cible		Sur la base de 2014-2015 approuvé le cas échéant)	Réalisé 2014-2015	Valeur cible pour 2023	
T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)			0,00	0,01	
	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
5E Total	0,00	0,00			1 094 000,00
M04	Total des dépenses publiques				
	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
	0,00	0,00			40 000,00
	Indicateurs de réalisation				
	Sous-mesure	Indicateur de réalisation	Réalisé 2014-2015	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
		O2 - Total des investissements			44 444,44
M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues			4,00	
M08	Total des dépenses publiques				
	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
	0,00	0,00			730 000,00
	Indicateurs de réalisation				
	Sous-mesure	Indicateur de réalisation	Réalisé 2014-2015	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
	M08.2	O1 - Total des dépenses publiques			730 000,00
O5 - Superficie totale (ha)				393,00	
M10	Total des dépenses publiques				
	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
	0,00	0,00			324 000,00
	Indicateurs de réalisation				
	Sous-mesure	Indicateur de réalisation	Réalisé 2014-2015	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
	M10.1	O5 - Superficie totale (ha)			206,00

Domaine prioritaire 6B					
Nom de l'indicateur cible		Sur la base de 2014-2015 approuvé le cas échéant)	Réalisé 2014-2015	Valeur cible pour 2023	
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)				88,73	
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)			0,00	88,73	
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)			0,00	35,00	
	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
6B Total	0,00	0,00			82 700 411,76
M07	Total des dépenses publiques				
	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
	0,00	0,00			69 928 411,76
	Indicateurs de réalisation				
	Sous-mesure	Indicateur de réalisation	Réalisé 2014-2015	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
	M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues			16,00
	M07.1, M07.2, M07.4, M07.5, M07.6, M07.7, M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)			113 055,00
M07.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues			100,00	
M19	Total des dépenses publiques				
	Dépenses engagées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (engagé) (%)	Dépenses réalisées 2014-2015	Niveau de mise en œuvre (réalisé) (%)	Dépenses prévues selon PDR
	0,00	0,00			12 772 000,00
	Indicateurs de réalisation				
	Sous-mesure	Indicateur de réalisation	Réalisé 2014-2015	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
		O18 - Population concernée par les groupes d'action locale			75 000,00
		O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés			5,00
M19.1	O1 - Total des			300 000,00	

		dépenses publiques			
	M19.2	O1 - Total des dépenses publiques			9 062 000,00
	M19.3	O1 - Total des dépenses publiques			645 000,00
	M19.4	O1 - Total des dépenses publiques			2 765 000,00

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Total de contrôle	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
AIR Financial Annex 2014FR06RDRP003	Annexe financière (systèmes)	22-09-2016		Ares(2016)6337729	320571164	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP003_fr.pdf	09-11-2016	nsomomar
Résumé à l'intention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	23-09-2016		Ares(2016)6337729	2760812389	Résumé à l'intention des citoyens	09-11-2016	nsomomar
Réponses aux remarques de la CE	Autre annexe	23-09-2016		Ares(2016)6337729	3134048564	Réponses aux remarques de la CE	09-11-2016	nsomomar

